

Técou, le 18 février 2025

Aux Conseillers Communautaires Titulaires et Suppléants
de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet

Objet : *Convocation au Conseil de communauté
de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet*

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine réunion du Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération, qui se tiendra le :

LUNDI 24 FEVRIER 2025 à 18h00
Dans les locaux de la Communauté d'agglomération
Le Nay - 81600 Técou

L'ordre du jour du Conseil de Communauté sera le suivant :

Approbation procès-verbaux

1°) DELIBERATIONS

- 01- Modification du tableau des indemnités de fonction des conseillers titulaires d'une délégation de fonction
- 02- Rapport d'Orientation Budgétaire 2025
- 03- Adoption du Plan Pluriannuel d'Investissement 2025-2028
- 04- Octroi d'une garantie d'emprunt à ALTEA - Opération 863 Résidence Flouries à Gaillac - Parc social public - Acquisition en VEFA de 20 logements
- 05- Octroi d'une garantie d'emprunt à SOLIHA Tarn - Opération 75 Résistance à Graulhet - Parc social privé - Réhabilitation d'un logement
- 06- Accords-cadres à bons de commandes mono attributaire Travaux de voirie de compétence communautaire sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, de voirie de compétence communale pour les communes adhérentes du groupement, et travaux d'aménagement divers

07- Convention transactionnelle - Concours de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics, la construction d'une école et la rénovation d'une maison de quartier dans le quartier Lentajou à Gaillac

08- Fin de l'adhésion à l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement Toulouse - Aire métropolitaine (AUAT/T) et à l'InterSCOT

2°) QUESTIONS DIVERSES

3°) INFORMATIONS

Vous trouverez ci-joint une note explicative de synthèse relative à chaque point évoqué ci-dessus.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de toute ma considération.



Paul SALVADOR,
Président de la Communauté d'agglomération

Pouvoir : Pour une bonne organisation de la réunion, il est demandé que le pouvoir soit retourné par mail à l'adresse assemblee@gaillac-graulhet.fr ou déposé au Bureau des assemblées **avant le lundi 24 février 2025 - 12h00.**